COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

22.11.1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: J.S./ 5257022 / Dossier 394

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : STAGES : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 062002U21C1

Etablissement : INSTIT PROV SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES
RUE DE LA BRUYERE,151
6001 MARCINELLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

DOCUMENT 8 Bis - STAGE DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française 0 Libre - confessionnel
X Provincial et comunal 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales
adresse complète : et Pédagogiques - Promotion sociale
rue de la Bruyère, 151 - 6001 Marcinelle
n° de matricule : 5 257 022
n° de téléphone : 071/43.55.73

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 062002U21C1 (3)

Stages : actualisation des connaissances

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

X (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Programme du stage :

6.1. pour les étudiants : repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

6.2. pour le personnel chargé de l'encadrement

repris en annexe n° 4 de ..1.. pages (2)

7. Fixation des capacités terminales repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

8. Profil du (des) chargé(s) de l'encadrement repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

3

Annexe 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu;
- promouvoir une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes de formation émamant des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Les stages

- visent à faire acquérir aux étudiants la capacité de se situer face aux réalités d'un contexte professionnel en intégrant autant que faire se peut les acquis de l'unité de formation intitulée "Actualisation des connaissances";
- visent à favoriser un processus d'apprentissage et de conscientisation professionnels sous le mode de l'échange de la réflexion et de l'analyse des situations.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Sont admis comme étudiants réguliers, les personnes faisant la preuve par un titre de l'enseignement professionnel secondaire du deuxième degré ou de CPSI, de capacités correspondant au niveau des cours de français et de mathématique de la troisième année de l'enseignement professionnel secondaire inférieur et ayant été inscrites à l'unité de formation "Actualisation des connaissances". En outre, les candidats retenus témoigneront d'une motivation suffisante pour entamer ce type de formation à visée professionnelle.

Annexe 3.

PROGRAMME DU STAGE POUR LES ETUDIANTS

- Observation et/ou familiarisation avec le milieu professionnel en vue de vérifier son intérêt et sa motivation à poursuivre une formation spécifique.

- Rendre l'étudiant capable de situer les différents intervenants du milieu professionnel et leur spécificité respective.

Annexe 4.

PROGRAMME DU STAGE POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

- Permettre aux étudiants de se situer face aux axes essentiels de la formation et de les amener à une autonomie plus grande.

- Gérer le suivi des stages et les contacts avec les institutions de stages et les personnes-ressources.

- Aider l'étudiant à clarifier et à détailler la relation de faits, à approfondir sa réflexion et à ouvrir son regard et sa compréhension du milieu de travail spécifique et de ses relations professionnelles.

- Superviser et évaluer l'apprentissage de l'étudiant par rapport aux objectifs de l'unité de stage.

Annexe 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue des 40 périodes de stage, l'élève sera capable de rédiger d'une manière satisfaisante un rapport de stage concernant ses observations qui soit structuré, cohérent et exprimé dans un français correct.

Annexe 6.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Enseignants.